

BALLAISON



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal Mardi 3 juin 2025

Ouverture de la séance à 19 heures 00.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 28 mai 2025

PRÉSENT(E)S : M. SONGEON Christophe, M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine, M. LAGALISSE Clément, M. THEVENOT Gérald, Mme RAPIN Christiane, Mme GREGOIRE Corinne, M. UGO Alexandre, Mme LOUBET Chantal,

ABSENT(E)S :

EXCUSÉ(E)S :

EXCUSÉ AYANT DONNE POUVOIR :

M. TRAIN Raymond a donné pouvoir à Mme GREGOIRE Corinne

Mme ROSSET Sandra a donné pouvoir à Mme RAPIN Christiane

M. COCHARD Fabien a donné pouvoir à M. UGO Alexandre

Mme BERTHOLON Stéphanie a donné pouvoir à M. MEYNET Jacques

M. CARTILLIER Antoine a donné pouvoir à M. LAGALISSE Clément

Mme NEYROUD Michèle a donné pouvoir à M. THEVENOT Gérald

Désignation d'un secrétaire de séance : M. MEYNET Jacques

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal 6 mai 2025 est adopté à l'unanimité

- **Délibération – Demande de subvention auprès du département – Soutien à l'investissement culturel – Aménagement de la bibliothèque (mobilier)**

Monsieur le Maire informe que le département encourage le développement culturel des territoires en apportant un soutien aux investissements culturels mobiliers notamment dans le cadre de la construction de bibliothèque.

L'aide départementale a un montant plancher de 30 000 €.

Dans le cadre de l'installation de la bibliothèque dans les locaux du nouveau groupe scolaire, il est nécessaire de renouveler le mobilier (tables, chaises, étagères, bureau) et de prévoir des aménagements pour le confort des utilisateurs (patères et bancs à l'entrée).

Le coût estimé de l'ensemble des équipements s'élève à 51 474,03 € HT soit 61 768,84 € TTC :

- 42 214 € HT pour l'achat du mobilier spécifique (étagère, chariot, banque de prêt, bac à BD ...),
- 9 260,03 € HT pour les tables et assises.

Il est, dès lors, proposer au Conseil municipal de solliciter auprès du département une subvention d'un montant de 49 415,07 €, soit 80% du coût global estimé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de la nouvelle bibliothèque,
- **SOLLICITE** auprès du département une subvention d'un montant de 49 415,07 €, soit 80% du coût global estimé pour l'aménagement de la bibliothèque,
- **DIT** que tous les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette demande.

MARCHES PUBLICS

- **Information – Avancée de la construction du groupe scolaire**

Le planning avec une fin de travaux, le 24 décembre 2025 est toujours maintenu.

Une réunion avec le bureau d'études paysage et l'entreprise titulaire a eu lieu le 15 mai dernier afin de présenter le projet des aménagements extérieurs.

Après une étude approfondie du projet, plusieurs modifications et remarques ont été envoyées au bureau d'études. Une seconde réunion est prévue le 12 juin afin de valider les modifications et présenter le projet définitif.

Les modifications portent surtout sur la suppression d'arbres dans les cours et sur le parvis, en nombre trop important et sur l'aménagement de la cour maternelle au niveau des jeux.

Concernant la reconsultation du lot 13 – sols souples, l'entreprise Société Chablaisienne de revêtement a été retenue. Une notification a été envoyée à l'entreprise et les autres candidats au lot ont été informés.

- **Délibération – Fourniture et livraison de denrées alimentaires - Avenant n°1 – Augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire – Lot n°1 : Fourniture et livraison de repas**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'un marché de fourniture et de livraison de repas a été conclu avec le prestataire 1001 repas, le 23 juin 2023 pour une période de 4 ans (2 ans ferme puis deux reconductions tacites d'une année).

Suite à l'ouverture d'une classe en septembre 2024, la fréquentation du restaurant scolaire a fortement augmenté.

Cette ouverture de classe n'était pas prévue et ne pouvait être connue lors de la notification du marché en 2023.

Afin de régulariser l'équilibre économique du marché par rapport à l'augmentation du nombre de repas fourni, il est nécessaire d'établir un avenant, applicable au 3 juin 2025.

Après lecture des conditions de l'avenant et après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- VALIDE les conditions de l'avenant, joint en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant.

ADMINISTRATION GENERALE

Néant

RESSOURCES HUMAINES

• Informations sur le personnel communal

Deux saisonniers ont été recrutés jusqu'au 31 août afin de seconder les services techniques durant la période estivale.

Charline LAINE, adjointe à la Péris'cool, quittera son poste au mois de juillet, lors de la fermeture annuelle de la Péris'cool. Un recrutement est actuellement en cours.

Plusieurs contrats d'agent arrivent à terme et sont à pourvoir dès le mois de septembre :

- Deux postes d'ATSEM,
- Deux postes d'animatrice au Péris'cool,
- Un poste d'adjointe au Péris'cool.

AFFAIRES SOCIALES

Néant

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

• Information sur les événements de la Péris'cool

La porte ouverte du Péris'cool, vivement appréciée par les participants a eu lieu le 24 mai dernier. Une cinquantaine de personnes sont venues découvrir les lieux et échanger sur les actions et le fonctionnement de la structure.

Les inscriptions du Péris'cool pour la rentrée prochaine sont actuellement ouvertes et se terminent le 13 juin prochain.

La fête de fin d'année se déroulera à la salle des fêtes le 24 juin prochain à 17h15 avec au programme : exposition des travaux des enfants, chants, danses et buffet canadien.

Une sortie à la plage d'Excenevex est prévue le 25 juin.

Les inscriptions pour les vacances d'été débuteront le 9 juin pour les habitants de la commune.

Il y a une nouveauté concernant les personnes hors commune, la priorité sera donnée aux enfants fréquentant la Péris'cool toute l'année.

Il s'agit d'une expérimentation pour éviter que toutes les familles « sautent » sur les inscriptions en même temps.

• Information - Audience du 6 mai 2025 – Avis du rapporteur public – Recours contre l'ordonnance de désistement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un recours en appel a été formé par la partie adverse contre l'ordonnance du tribunal administratif de Grenoble rendue le 25 octobre 2024, qui prenait acte du désistement de la requête en annulation du permis de construire au motif que les requérants n'avaient pas confirmé le maintien de cette dernière.

L'audience s'est tenue le 6 mai dernier devant la Cour administrative d'appel. L'arrêt de la Cour n'est pas encore connu néanmoins, le rapporteur public, un magistrat qui donne son avis sur le dossier, a conclu au rejet de la requête au motif que les requérants avaient fourni une adresse incomplète les privant de la faculté de se prévaloir d'une erreur de notification de l'ordonnance de référé.

Il s'agit d'un simple avis et non d'une décision définitive mais les avis sont souvent suivis par la juridiction. La décision définitive est attendue dans les prochains jours.

URBANISME ET CADRE DE VIE

1 – SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRECEDENTES : pour information

Permis de construire :

Dépôt le 31/03/2025 : PC 74 025 25 00005 : M. Mme DARTIGUES Jean-Loup et Julie, 7 rue des Tournelles, 74100 ANNEMASSE, sur un terrain situé 1438 route des Crapons, zone Ud et A du PLUi. **Réalisation d'une maison individuelle de 144,28 m2 de SP. Arrêté d'accord émis le 22/05/2025.**

Déclarations préalables (dossiers instruits par la commune) :

Dépôt le 18/04/2025 : DP 74 025 25 00019 : SAS MONABEE, 4 chemin des Hirondelles 69570 DARDILLY, pour M. BIGLER Laurent, 578 route des Crapons, zone Uh du PLUi. **pose de 10 panneaux photovoltaïques, surface de 26 m2. Décision de non opposition émis le 12/05/2025.**

Dépôt le 22/04/2025 : DP 74025 25 00020 : M. QUAY-THEVENON Joan, 585 route du Veigeret, zone Ud du PLUi. **Pergola bioclimatique de 3,90 X 4,20 m, sur terrasse existante. Décision de non opposition émis le 12/05/2025.**

Dépôt le 25/04/2025 : DP 74 025 25 00021 : M. MENAND Adrien, 31 chemin de la Tire, zone Ap du PLUi. **Création de 2 jacobines sur toiture maison existante, création de 18,80 m2 de SP. Décision de non opposition émis le 19/05/2025.**

Modification de déclaration préalable (dossier instruit par la commune).

Dépôt le 22/04/2025 : DP modif 74 025 24 B0044 – Mme NEYROUD Audrey, 710 route du Veigeret, zone Uh du PLUi, **modification de la teinte de 2 façades d'un garage existant. Décision de non opposition émise le 19/05/2025.**

3- INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DÉLIVRÉES PAR LE PRÉSIDENT DE THONON-AGGLOMERATION

Monsieur le Président de Thonon Agglomération n'a pas fait valoir son droit de préemption sur le dossier suivant :

Dépôt le 05/05/2025 : DIA 74 025 25 00009 : Maître GARNIER Yannick, notaire associé à THONON-LES-BAINS (74200) pour M. ZOR Cem, lieu-dit : « Ballaison », 2 impasse de Thénières zone Ua : zone urbaine à dominante habitat – centre-bourg historique avec mixité des fonctions et présentant une certaine densité. Terrain bâti de 369 m2. **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 21/05/2025.**

Dépôt le 05/05/2025 : DIA 74 025 25 00010 : Maître ROMAGNE Alexis, notaire à EPAGNY-METZ-TESSY (74330), pour la SARL BATIMOI de la BALME-DE-SILLINGY, lieu-dit : « Gevret-Nord », lotissement de Gevret-Nord, propriétaire précédent : M. MICHAUD Lucien, zone Ud : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense. Terrain bâti de 721 m2. **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 21/05/2025.**

Dépôt le 06/05/2025 : DIA 74 025 25 00011 : Maître BIRRAUX Edouard, notaire à ANTHY-SUR-LEMAN (74200), pour Mme FAVRE Cléa, terrain situé route des Crapons, lieu-dit : « Tennebrey ». Zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense. Terrain à bâtir de 1092 m2. **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 21/05/2025.**

SECURITE

Néant

FETES ET CEREMONIES

- **Cérémonie du 8 mai**

La cérémonie du 8 mai a eu lieu à 19h15 devant le monument aux morts en présence notamment des jeunes sapeurs-pompiers de Douvaine, de la fanfare d'Ambilly et des enfants de l'école.

- **Journée nature – 18 mai 2025**

La journée nature s'est déroulée le dimanche 18 mai à partir de 8h30. L'évènement a attiré peu de monde hormis concernant le film vert. Il est donc envisagé de ne pas renouveler cette manifestation l'année prochaine. Le film vert sera, néanmoins, conservé.

- **Cérémonie du 21 mai 1944**

La cérémonie s'est déroulée samedi 24 mai à 10h30 en présence de l'Union National des anciens Combattants devant la stèle où des gerbes ont été déposées.

Il est envisagé que cette commémoration soit couplée avec la cérémonie du 8 mai l'année prochaine.

- **Fête de la Colline – 7 juin**

La fête de la colline aura lieu le samedi 7 juin à partir de 18h, chemin de l'Eglise avec au programme : jeux gonflables, animation cirque, concerts et restauration (assiettes de produits locaux, repas traiteur).

- **Fête de l'école – 4 juillet**

La fête de l'école aura lieu à l'Agorespace le vendredi 4 juillet à partir de 18h (repli dans la salle des fêtes en cas de pluie).

- **Fête du 13 juillet**

La fête du 13 juillet se déroulera à l'Agorespace avec au programme : restauration et buvette par le Sou des écoles, défilé aux lampions, concerts et feux d'artifice. Le Sou des écoles fait appel à des volontaires pour les aider à installer et à ranger le matériel.

La police municipale sera présente pour garantir la sécurité notamment du défilé aux lampions.

En cas de mauvais temps, la fête se déroulera dans la salle des fêtes.

La cérémonie aura lieu, devant le monument aux morts à 19h15, en présence de la batterie fanfare.

MOTIONS ET VŒUX

Néant

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- Commission JEUNESSE ET ECOLES

Néant

- Commission ENVIRONNEMENT

Néant

- Commission INFORMATION ET COMMUNICATION.

Néant

- Commission VOIRIE ET RÉSEAUX

Néant

- Commission BÂTIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX - CIMETIÈRE ET TERRAIN DE FOOT

Néant

- Commission ANIMATION ET CULTURE

Néant

INTERCOMMUNALITE

- Information sur l'enquête publique du PLUI-HM – 2 juin au 18 juillet

L'enquête publique du projet de PLUI-HM a débuté lundi 2 juin à 9h et se terminera le vendredi 18 juillet à 17h.

L'enquête est menée par une commission de 5 commissaires enquêteurs désignés par le Tribunal administratif, et qui assurent des permanences dans les 25 communes du territoire de Thonon Agglomération.

Les dates et lieux des permanences sont affichés dans chaque mairie. A Ballaison, le commissaire enquêteur sera présent, le jeudi 26 juin de 14h à 17h.

Durant toute la période de l'enquête publique, chaque habitant peut déposer ses observations et requêtes via différents moyens :

- Par courrier postal,
- Sur les registres d'enquêtes papier mis à disposition dans les communes membres de l'agglomération et au domaine de Thénières,
Dans chaque commune, les habitants peuvent consulter le dossier papier du PLUI-HM de la commune, rencontrer le commissaire enquêteur et consigner remarques et documents dans n'importe lequel de ces lieux (quelle que soit votre commune de résidence).
- Sur le registre numérique accessible sur le site internet de Thonon Agglomération – rubrique urbanisme
- Par courrier électronique à urbanisme@thononagglo.fr

- Information – Modification des conteneurs – Domaine de Thénières/salle des fêtes

A compter du mois de juillet, les bacs destinés aux déchets (verres, déchets ménagers), de la salle des fêtes seront remplacés et regroupés sur le parking de la salle des fêtes.

Les bacs, actuellement situés vers les services techniques seront remplacés et déplacés devant le parking du château (au niveau du portail).

INFORMATIONS DIVERSES

- **Recensement des frontaliers 2025**

Cette année, 298 frontaliers – permis G et 150 personnes suisses ou double-nationaux ont été recensés. Pour comparaison en 2024, 301 frontaliers – permis G et 150 personnes suisses ou double-nationaux avaient été recensés.

- **Repas Elus/personnel communal - 20 juin**

Le repas Elus/personnel aura lieu le vendredi 20 juin à l'auberge d'Anthy. Les inscriptions sont attendues pour le 9 juin au plus tard.

- **Réunion publique – Sécurisation routière – 26 juin**

Une réunion publique relative à la sécurisation routière dans les hameaux de la commune aura lieu, le jeudi 26 juin à 20h à la salle des fêtes, en présence de la gendarmerie et de la police municipale. Ce rendez-vous permettra d'informer la population sur de ce qui est possible de mettre en place pour limiter la vitesse et sécuriser les piétons.

- **Dépôt de pain – Un brin d'ici**

A partir 11 juin, un dépôt de pain sera proposé à la Framboiseraie, par « La farine dans le Pétrin » de Massongy. Les pains devront être commandés à l'avance, et les livraisons se feront 3 jours par semaine. Pour plus d'information, il convient de se rapprocher de l'équipe de la Framboiseraie.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal le 8 juillet 2025

Clôture de la séance à 21h00

Le secrétaire de séance
Jacques MEYNET



Le Maire
Christophe SONGEON

